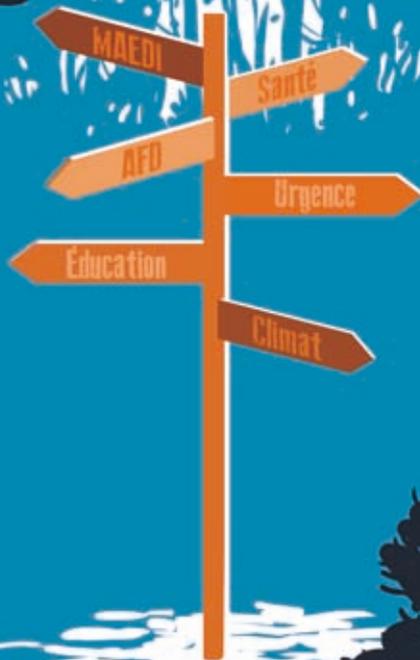


SUBVENTIONS PUBLIQUES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE: LE GUIDE





Sommaire

Je cherche un partenariat pour financer mon projet	4
J'ai un projet innovant	5
Je veux mettre en œuvre un projet pour être prestataire de l'AFD	6
Je souhaite faire partager mes idées	7
Je veux un petit financement pour mon premier projet de développement	8
Je suis un acteur de l'urgence : où trouver des financements en cas de crise ?	9
Je suis une ONG d'un pays en développement, la France peut-elle financer mes projets ?	10
Je suis un expert de l'environnement : existe-t-il un dispositif fait pour moi ?	11
Je travaille dans une organisation de solidarité internationale issue des migrations	12
J'ai besoin d'un soutien en ressources humaines pour mon projet de développement	13
Les différents dispositifs en un clin d'œil	14
Foire aux questions	15



Foire aux questions

QUI PEUT ÊTRE FINANCÉ PAR L'ÉTAT ?

Pour être éligible aux financements de l'État pour les associations de solidarité internationale, mon organisme doit au moins :

- être une association de loi 1901 ou être une fondation reconnue d'utilité publique ;
- avoir plus de 3 ans d'ancienneté ;
- disposer de statuts à jour, ainsi que d'un bilan financier annuel actualisé et certifié ;
- mobiliser 15 % de ressources d'origine privée pour chaque projet déposé (condition qui ne s'applique pas si l'association mobilise en moyenne 15 % de ressources d'origine privée au cours des trois dernières années dans son budget annuel consacré à la solidarité internationale).

QUELLE EST LA PART MAXIMUM DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT DANS LE BUDGET DE MON PROJET ?

Cela dépend du dispositif ! Les conventions-programmes peuvent être cofinancées à hauteur de 60 % du budget présenté.

Les taux de cofinancement sur les autres mécanismes restent inchangés (50 % pour les projets de terrain et d'intérêt général (éducation au développement, structuration du milieu associatif), 75 % pour les programmes concertés pluri-acteurs).

QUELLES DÉMARCHES ?

Les démarches diffèrent selon les modes de financements. De manière générale, il est conseillé de bien se renseigner auprès des partenaires potentiels référencés dans ce guide. Le temps des personnes qui suivent les dossiers comme le vôtre sont précieux, inutile d'adresser des demandes à des guichets ne correspondant pas à votre projet !

Quel que soit le type de financement octroyé, vous devrez remettre à la structure qui vous finance un rapport d'activité et un bilan financier à l'issue de votre projet.

JE SUIS UNE ONG DU SUD, PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN DE LA FRANCE ?

Oui ! Mais pour cela, il faut passer par le Fonds social de développement (FSD), et donc s'adresser à l'ambassade de France qui se trouve dans le pays où vous opérez. D'autres dispositifs particuliers existent en parallèle, par exemple, le Programme des petites initiatives du FFEM.

QUELS DÉLAIS ?

Les délais d'examen des dossiers varient selon différents critères comme le type et le volume de financement demandés, la nature du projet. Les différents sites internet des dispositifs répertoriés dans cette brochure vous donneront plus d'indication.

On distingue toutefois 2 catégories :

- les projets examinés « au fil de l'eau » : pour ceux-là, pas de date limite de dépôt des dossiers, des comités d'examen se réunissent régulièrement. C'est le cas des projets de la DPO de l'AFD, ou du FFEM ;
- les appels à projets ou à proposition : portant généralement sur un thème spécifique, les appels à projets vous invitent à présenter un dossier avec une date limite dans une période spécifiée.



Je cherche un partenariat pour financer mon projet

QUI SOLLICITER ?

La Division des partenariats (DPO) de l'Agence française de développement (AFD) a pour principale mission de soutenir les projets portés par les associations à travers son Dispositif d'appui aux initiatives ONG. Elle gère au sein de l'AFD, et sous le contrôle du comité ONG, une enveloppe de près de 60 millions d'euros. C'est le partenaire privilégié pour soutenir votre activité de solidarité internationale si vous êtes déjà expérimenté dans ce domaine.

QUE PRÉSENTER ?

La DPO soutient une grande diversité de projets, dans le domaine du développement, de l'environnement, de l'éducation au développement. Les thèmes sont variés : santé, agriculture et alimentation, droits de l'homme, éducation, protection de la

biodiversité ou lutte contre le dérèglement climatique... Tout le monde est le bienvenu.

Avec la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPSI) du 7 juillet 2014, l'AFD cible ses financements sur des zones géographiques bien particulières. Priorité à l'Afrique qui concentre la majorité des financements octroyés. Pour un projet dans un autre secteur géographique, mieux vaut prendre contact avec l'AFD avant de solliciter une subvention.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Ici, pas de petits projets ! Les financements de la DPO n'ont pas de seuil minimal, mais se concentrent sur les projets supérieurs à 50 000€. Pas d'inquiétude si vous portez des petits projets, l'AFD a un dispositif prévu pour ça (cf. page 10).

 Il y a des règles de cofinancement strictes : le soutien de l'AFD, sauf pour certains projets, ne doit pas dépasser 50% du budget total.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Avant de présenter un dossier, retrouvez toutes les informations, les guides méthodologiques et autres outils sur www.afd.fr

Protéger l'écosystème de mangrove en Guinée



Ce projet soutenu par l'AFD et développé par l'association Univers-Sel vise à améliorer durablement les conditions de vie des productrices et producteurs agricoles des zones de mangrove en développant des techniques traditionnelles de riziculture (gestion de l'eau à la parcelle) et saliculture (saliculture solaire) respectueuses de l'environnement.

© Isabelle Brossas - AFD

CONTACT

AFD

5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12

01 53 44 37 06

franceong@afd.fr

www.afd.fr





J'ai un projet innovant

QUI SOLLICITER ?

La Direction des opérations de l'Agence française de développement (AFD) a mis au point un outil pour soutenir vos innovations : la FISONG (Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG).

QUE PRÉSENTER ?

Par innovation, l'AFD entend la recherche de nouveaux modes d'intervention susceptibles de créer de nouvelles dynamiques et de jouer

un rôle moteur dans un secteur précis du développement.

Pour prétendre à un financement, votre ONG doit être donc bien préparée. Vous devez être doté des capacités et des outils nécessaires à la conduite de processus d'innovation : problématisation, conception, expérimentation, évaluation, capitalisation, diffusion, passage à l'échelle, etc.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Ici aussi, pas de petits projets ! Les financements de la FISONG s'élèvent en moyenne à 670 000 € par projet présenté. Par contre, l'AFD peut cofinancer votre projet jusqu'à 90 % de son budget.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les ans, en concertation avec les ONG, l'AFD lance 2 appels à projets. En 2014, 5 millions d'euros ont été consacrés à la FISONG. En 2015, les deux thèmes retenus sont l'énergie et l'éducation. Ces appels à projets sont mis en ligne sur le site de l'AFD. Sachez que l'AFD entame un dialogue en amont de l'appel à projets : le principe, c'est de coconstruire les décisions pour s'assurer que les projets répondent bien au cahier des charges.

Améliorer la santé maternelle et infantile grâce aux TIC



Les technologies de l'information et de la communication au service de l'accès à la santé des mères et des enfants et de la planification familiale est l'un des thèmes qui a été retenu dans le cadre de la FISONG 2014. Trois projets ont été sélectionnés. Celui de Santé Sud vise à développer un programme d'information mobile au service de la santé reproductive et du planning familial au Mali. Le projet du GRET devrait faciliter le recours aux services sanitaires et nutritionnels et aux pratiques préventives des populations du Gourma (Burkina Faso). L'AMREF propose un système intégré e-santé dans la région de Kolda (Sénégal).

© GRET

CONTACT

AFD

5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12

01 53 44 37 06

franceong@afd.fr

www.afd.fr



Je veux mettre en œuvre un projet pour être prestataire de l'AFD

QUI SOLLICITER ?

Ici c'est l'AFD qui met en œuvre ses propres projets. Mais, pour être plus efficace, il est fréquent qu'elle fasse appel à des ONG pour travailler comme prestataires, qu'il s'agisse d'instruire, de suivre, d'évaluer, ou de mettre en œuvre ses projets.

QUE PRÉSENTER ?

Pas de coconstruction puisque ce sont les projets de l'AFD que vous pouvez accompagner dans leur mise en œuvre. L'AFD définit ses projets, qui sont validés par son conseil d'administration. Ensuite, les équipes de l'AFD chargées de la réalisation du projet peuvent recourir à des appels d'offres ou des marchés auxquels peuvent candidater les ONG.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Les montants peuvent être très variables, qu'il s'agisse d'une étude (quelques centaines de milliers d'euros) ou d'un marché visant la mise en œuvre d'un projet, par exemple, dans le domaine de la protection de l'environnement (plusieurs millions d'euros).

COMMENT POSTULER ?

Régulièrement l'AFD publie des marchés sur son site internet : appels d'offres, appels à manifestation d'intérêts, études... Mieux vaut avoir les reins solides et de nombreuses années d'expérience avant de candidater : les règles sont très strictes !

Rénovation des quartiers défavorisés de Port-au-Prince (Haïti)



À la suite du séisme de 2010, un programme de rénovation urbaine des quartiers Martissant et Baillergeau à Port-au-Prince a été lancé. Pour les mener à bien, l'AFD a fait appel à deux opérateurs non gouvernementaux : le GRET (Baillergeau) et l'association FOKAL (Martissant). La composante « habitat » de ce projet prévoit la construction de 230 maisons neuves et le renforcement de 150 maisons existantes.

© MAEDI

CONTACT

<http://afd.dgmarket.com>



Je souhaite faire partager mes idées

QUI SOLLICITER ?

Vous pouvez avoir envie de faire progresser la connaissance sur les sujets de développement et de solidarité internationale. Que ce soit avec l'AFD ou avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), vous pouvez nouer des collaborations intellectuelles sur différents aspects de la politique de développement.

QUE PRÉSENTER ?

Les thèmes sont très variés : vous pouvez aussi bien travailler sur un secteur du développement (eau, énergie, agriculture) que sur des sujets transversaux. À l'identique, les produits finis peuvent être très différents : publication, colloque, rapport d'évaluation...

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Tout dépend de l'ampleur de la collaboration que vous entendez mener. Mais ces projets ne dépassent généralement pas la centaine de milliers d'euros. Pour le bon équilibre de votre projet, il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs partenaires.

Partenariat intellectuel

Dans un contexte de diversification des ressources des ONG, l'étude « argent et solidarité internationale » est pilotée par Coordination Sud et réalisée par Ritimo pour l'AFD et le MAEDI. Elle a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance du paysage, en constante évolution, des associations de solidarité internationale (ASI) installées en France. L'enquête porte sur les exercices 2009, 2010 et 2011 avec une approche rétrospective 2006, 2007 et 2008 et sera publiée début 2015.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour se lancer dans une collaboration intellectuelle, il faut établir un contact direct avec les agents de l'AFD ou du MAEDI. Comme tout partenariat, les collaborations intellectuelles sont coconstruites avec l'État.

CONTACT

AFD

5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
01 53 44 37 06
franceong@afd.fr
www.afd.fr

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Direction générale de la
mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du
développement international
Délégation pour les relations avec
la société civile et les partenariats
27 rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15
01 43 17 62 87
secretariat.dgm-civ@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Je veux un petit financement pour mon premier projet de développement

QUI SOLLICITER ?

Vous débutez dans la solidarité internationale ? L'Agence des micro-projets est faite pour vous ! L'État a choisi de confier à la Guilde européenne du raid, une ONG française, le soin de sélectionner et de financer des microprojets pour permettre aux petites associations de bénéficier de financements publics. N'hésitez pas !

Approvisionnement en eau potable d'écoles primaires au Cameroun



Beaucoup d'écoles au Cameroun ne disposent pas des aménagements sanitaires indispensables. L'association Autour de l'eau qui est particulièrement présente à Kribi, a fait appel au microfinancement pour améliorer durablement les conditions de vie des élèves du quartier d'Afan Mabe. Le projet qui s'inscrit dans une démarche participative permettra d'assurer un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de 1 000 élèves.

© Thierry Barbaut/La Guilde

QUE PRÉSENTER ?

Quel que soit le domaine du développement, de la solidarité internationale ou de la protection de l'environnement, vous pouvez déposer votre petit projet auprès de la Guilde du raid. Ne sont pas éligibles les projets d'éducation populaire (chantiers de jeunes), d'urgence, de post-urgence, de volontariat, de microcrédit, de parrainage, de réalisation de documentaires ou d'œuvres artistiques.

Vos projets doivent avoir lieu dans un pays en développement, au sens large : la liste contient plus de 100 pays, sur les 5 continents !

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Le budget de vos projets ne doit pas dépasser les 100 000 €. Les soutiens accordés sont compris entre 2 000 et 10 000 €.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez soit répondre à un appel à projets, soit déposer votre projet pour qu'il soit examiné lors d'une des trois sessions annuelles (printemps, automne et session thématique). Tous les détails pratiques sont disponibles en ligne.

CONTACT



L'Agence des micro-projets

7, rue Pasquier
75008 Paris

01 45 49 02 79

contact@agencemicroprojets.org

www.agencemicroprojets.org



Je suis un acteur de l'urgence : où trouver des financements en cas de crise ?

QUI SOLLICITER ?

Vous êtes spécialiste des situations de crise, vous intervenez dans le champ de l'humanitaire ? Le Centre de crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) est là pour vous accompagner.

QUE PRÉSENTER ?

Quels que soient la crise humanitaire et les besoins, le Centre de crise et de soutien travaillera avec vous à la coordination et au financement potentiel de vos actions grâce au Fonds d'urgence humanitaire. Les crises s'anticipent, mais la flexibilité reste de mise : priorité aux besoins immédiats des populations.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Comme souvent dans l'urgence, l'approche

est très pragmatique : on recherche l'efficacité. Les projets présentés par les ONG françaises ou étrangères sont donc étudiés au cas par cas par le Centre de crise et de soutien, et les montants sont adaptés au contexte.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour travailler avec le Centre de crise, vous devez être une association reconnue dans le domaine de l'urgence et de l'humanitaire. Le groupe de concertation humanitaire sert à coordonner les actions, pour préserver l'efficacité des interventions, et éviter toute dispersion. Si vous êtes une petite structure, rapprochez-vous de la coordination humanitaire de Coordination Sud, c'est le meilleur moyen de travailler avec des acteurs plus expérimentés.

Assistance aux populations affectées par le typhon Yolanda aux Philippines



Grâce au soutien du Centre de crise du MAEDI, l'ONG Triangle Génération Humanitaire a pu conduire, en 2013, un projet de redémarrage des activités piscicoles. S'appuyant sur un réseau de charpentiers résidents dans le village, l'ONG a organisé la construction de nouveaux bateaux de pêche dans le respect des procédés locaux.

© Dominique Mas/MAEDI

CONTACT

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Centre de crise et de soutien
37 quai d'Orsay
75351 Paris
+33 (0)1 53 59 11 37
alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr
Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats
27 rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15
01 43 17 62 87
secretariat.dgm-civ@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Je suis une ONG d'un pays en développement, la France peut-elle financer mes projets ?

QUI SOLLICITER ?

Vous êtes une ONG issue d'un pays en développement ? La France a prévu des dispositifs spécifiquement dédiés à vos actions, notamment à travers son réseau diplomatique.

QUE PRÉSENTER ?

Vous connaissez bien le terrain et le contexte de votre pays. Le Fonds social de développement (FSD) permet de soutenir rapidement des projets locaux à fort impact social dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale ou de l'intégration économique. Les ambassades soutiennent aussi, avec le Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (FASCS), les projets portant sur la structuration du milieu associatif et sur le renforcement des capacités des organisations

de la société civile du Sud à contribuer au débat public.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Même s'il n'existe pas de limite théorique, les financements octroyés par les ambassades se situent généralement entre 1 000 et 20 000 euros, et dépassant rarement les 50 000 euros.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La première chose à faire ? Prendre contact avec le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France implantée dans votre pays ! Les procédures et les modalités peuvent varier selon les contextes et les pays, mais les équipes du réseau diplomatique français seront à votre écoute !

Projet de reforestation en Éthiopie



Dans le cadre de la campagne de reforestation du mont Wuchecha, en Éthiopie, cofinancée depuis 2013 par l'ambassade de France (40 000 €) et une ONG éthiopienne, de nombreux microprojets d'aide à la population locale se sont développés : notamment la production de gaz biomasse qui permet la cuisson des aliments (région d'Oromia).

© Frédéric de la Mure/MAEDI

CONTACT

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats

27 rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15

01 43 17 62 87

secretariat.dgm-civ
@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr



Je suis un expert de l'environnement : existe-t-il un dispositif fait pour moi ?

QUI SOLLICITER ?

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est l'outil français spécialisé pour les projets de protection de l'environnement.

QUE PRÉSENTER ?

Biodiversité, océans climat, protection des forêts, déchets... Tous les sujets de préservation de la planète peuvent être financés. Priorité à l'Afrique, qui doit concentrer plus des trois quarts des financements du FFEM. Et si vous travaillez en partenariat avec les entreprises, les collectivités territoriales, si vous voulez

proposer une innovation, c'est la spécialité du FFEM.

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Il existe ici deux types de financements :

- les projets classiques, pour un montant dépassant les 50 000 € en promouvant des partenariats Nord-Sud. Les projets font le lien entre les pays bénéficiaires et des partenaires nationaux ou internationaux : chercheurs, acteurs publics, entreprises privées, collectivités locales, ONG, fondations ;
- le Programme de petites initiatives (PPI) du FFEM a pour objectif de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de petite taille : 50 000 € maximum.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour présenter votre projet, vous pouvez prendre contact avec le FFEM ou l'une des six institutions membres (ministères en charge des Finances, des Affaires étrangères et du Développement international, du Développement durable, de la Recherche et de l'Agriculture, et l'AFD) selon votre domaine d'intervention.

Valorisation durable des ressources naturelles au Burkina Faso



L'Association faune et développement au Burkina (AFAUDEB) intervient auprès des communautés vivant en périphérie des aires de faune protégées du Burkina Faso. Grâce au FFEM, elle a pu financer à 61 % son projet concernant la zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC) de Boumoana. Des groupements d'apiculteurs et de productrices de beurre de karité et d'huile de balanites ont bénéficié de formations et d'équipements qui ont permis d'améliorer la qualité de leurs produits et de faciliter leur vente sur le marché local.

© Rémi Gouin

CONTACT



FFEM

11 rue de la Baume

75008 Paris

01 45 62 25 54

ffem@afd.fr

www.ffem.fr



Je travaille dans une organisation de solidarité internationale issue des migrations

QUI SOLLICITER ?

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) a développé en partenariat avec le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM) un dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets portés par les organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM).

QUE PRÉSENTER ?

Le dispositif PRA/OSIM (Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration) appuie des projets de développement local dans les pays éligibles au CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE. Il permet notamment de financer des projets dans le domaine de la citoyenneté, du développement économique, des NTIC, de la protection de l'environnement, du renforcement des secteurs sociaux...

Amélioration de la sécurité alimentaire à Sékou (Bénin)



L'OSIM Pont France Afrique aide les femmes en milieu rural à s'organiser et à diversifier leurs productions. Le dispositif PRA/OSIM a permis ainsi à l'association de former 70 femmes de Sekou-Gouvié en matière d'élevage, de transformation, de commercialisation des produits et de comptabilité, mais également de réaliser un forage, la construction d'un poulailler, l'achat et l'installation des poules mères, de machines et d'équipement d'appui à la transformation, et d'un groupe électrogène. Le projet, qui s'est déroulé sur l'année 2012-2013, a bénéficié d'un cofinancement du dispositif PRA/OSIM à hauteur de 15 000 euros, soit près de la moitié du budget total.

© Adeline Mazier/FORIM

QUELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ?

Le budget total du projet ne doit pas excéder 120 000 euros et la demande de subvention est plafonnée à 15 000 euros. Dans tous les cas, la subvention ne pourra représenter plus de 70 % du montant total du projet.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les OSIM qui souhaitent faire une demande de financement sont invitées à contacter le secrétariat technique du dispositif PRA/OSIM. Il les orientera vers des opérateurs d'appui labellisés, dont le recours est obligatoire pour pouvoir déposer un dossier.

CONTACT



FORIM

14 passage Dubail
75010 Paris

01 46 07 61 80

praosim@forim.net

www.forim.net



J'ai besoin d'un soutien en ressources humaines pour mon projet de développement

QUI SOLLICITER ?

France Volontaires vous permet de recruter un volontaire au service de vos projets de développement et de solidarité internationale dans le cadre du dispositif Volontariat de solidarité internationale (VSI). Ce dispositif est encadré par la loi du 23 février 2005. Si vous êtes une association agréée pour le volontariat de solidarité internationale, vous pouvez bénéficier du soutien financier du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour le recours au VSI.

QUE DEMANDER ?

Le champ d'expertise des volontaires est très large : enseignement, action sanitaire et sociale, Information et communication,

développement rural, gestion et coordination de projets de développement, administration publique et territoriale... Le VSI peut donc effectuer tout type de mission si elle s'inscrit dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et eux-mêmes.

QUEL SOUTIEN FINANCIER ?

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) contribue au financement de la formation obligatoire du volontaire, de sa gestion, de la couverture sociale et de l'aide au retour.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

France Volontaires est l'opérateur de référence du MAEDI sur ces questions de volontariat et a un rôle de promotion, d'information et d'appui aux acteurs. En 2013, 28 organisations ont été agréées par l'État et ont mobilisé près de 2 300 VSI dans une centaine de pays. Si vous n'êtes pas agréé VSI, vous pouvez demander l'agrément au MAEDI, ou vous adresser à une association de volontariat agréée qui pourra vous mettre à disposition un VSI.

Déployer « Ideas Box » au Burundi



Grâce au dispositif VSI, Bibliothèques sans frontières (BSF) a pu faire appel à Benjamin, 32 ans, pour déployer « Ideas Box » dans les camps de réfugiés au Burundi. Ce programme innovant permet aux populations déplacées d'avoir accès à l'information, à l'éducation et à la culture. Les compétences de coordinateur de Benjamin permettront également à BSF de mener un programme de renforcement des capacités des bibliothèques du Réseau interuniversitaire de la Région Grands Lacs (RIGL).

© Bibliothèque sans frontières

CONTACT

**Ministère des Affaires étrangères
et du Développement international**
Délégation pour les relations avec la
société civile et les partenariats
27 rue de la Convention
75732 Paris Cedex 15
01 43 17 62 87
secretariat.dgm-civ@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr
www.france-volontaire.org
www.fonjep.org



Les différents dispositifs en un clin d'œil

Dispositif	Pour qui ?	Quelle structure ?	Quelle thématique ?	Pour quelle fourchette budgétaire ?
Initiatives ONG	ONG française	AFD	Toutes	Supérieur à 50 000 €
FISONG	ONG française	AFD	Innovation	Entre 100 000 € et 1 000 000 €
Opérateur de l'AFD	ONG française	AFD	Toutes	Supérieur à 100 000 €
Collaboration intellectuelle	ONG française	AFD/MAEDI	Toutes	Inférieur à 100 000 €
Fonds d'urgence humanitaire	ONG française et internationale	MAEDI	Urgence	Variable
FASCS/FSD	ONG du Sud	MAEDI/ Ambassades	Toutes	Entre 1 000 € et 50 000 €
Microprojets	ONG française	Guilde européenne du raid	Toutes	Entre 2 000 € et 10 000 €
FFEM	ONG française	FFEM	Environnement	Supérieur à 50 000 € (pour les projets classiques) Inférieur à 50 000 € (pour les petites initiatives)
PRA/OSIM	ONG française	FORIM	Toutes	Inférieur à 15 000 €



**Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international**

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats

27 rue de la Convention - 75732 Paris Cedex 15

www.diplomatie.gouv.fr